

No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 8 avril 2022

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 7 avril 2022 à dix-huit heures (18h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Richard Forget, président	André Ibghy, membre
Frédéric Broué, vice-président	Martin Picard, membre
Carl De Montigny, membre substitut	Michel Bazinet, membre
Sébastien Lajoie, greffier-trésorier	

Était absente : Dominique Forget, membre

### Ouverture de la séance

2022-04-31

### Adoption de l'ordre du jour

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

#### CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Martin Picard, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-04-32

### Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2022

#### CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2022.

ADOPTÉE

2022-04-33

### Caisse Desjardins – Signatures autorisées au compte

#### CONSIDÉRANT QU'

il y a eu changement au poste de vice-président du conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, le tout effectif à compter du 4 mars 2022 ;



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de mettre à jour les autorisations de signatures relatives à l'institution financière de la Régie ;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte les conditions suivantes à l'effet que :

1. Deux signataires soient requis parmi les administrateurs de la Régie incendie des Monts, soit Richard Forget, président ou Frédéric Broué, vice-président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier ;
2. Ces mêmes personnes ont l'autorisation d'agir au nom de la Régie pour :
  - retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Régie par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions .
3. L'institution financière recevra une copie de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

### ADOPTÉE

2022-04-34

### SOPFEU – Autorisation de signature du protocole d'entente pour la fourniture de combattants auxiliaires - 2022

#### CONSIDÉRANT QUE

la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a pour mandat la prévention, la détection et la suppression des incendies de forêt au Québec ;

#### CONSIDÉRANT QUE

la SOPFEU conclut des ententes avec des fournisseurs afin de combler ses besoins occasionnels de combattants auxiliaires pour la suppression des incendies de forêt ;

#### CONSIDÉRANT QUE

en vertu de l'article 2 du Règlement sur les agences de placement, la Régie peut devenir un fournisseur de main d'œuvre pour la SOPFEU ;

#### CONSIDÉRANT QUE

la Régie et le Syndicat sont du même avis que d'offrir ce service à la SOPFEU peut être un avantage pour le personnel de la Régie ;

Il est proposé par Martin Picard, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur à signer pour et au nom de la Régie incendie des Monts, le protocole d'entente à intervenir entre la SOPFEU et la Régie pour la fourniture de combattants auxiliaires, pour l'année 2022

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

2022-04-35

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ADOPTÉE

**Dépôt – Rapport d’audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers– Commission municipale du Québec**

Le conseil d’administration prend acte du dépôt du rapport d’audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH).

2022-04-36

**Modification de la politique concernant le remboursement des dépenses de voyage**

CONSIDÉRANT QUE

par la résolution numéro 2017-03-05, le conseil d’administration a adopté une politique concernant le remboursement des dépenses de voyage ;

CONSIDÉRANT QU’

il y a lieu de modifier l’annexe « A » en raison de la hausse de prix de l’essence ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil d’administration de la Régie incendie des Monts modifie l’annexe A de la politique concernant le remboursement des dépenses de voyage comme suit :

PRIX DU LITRE D’ESSENCE REGULIER	TAUX AU KILOMETRE
0,81 – 1,00 \$	0,46 \$
1,01 – 1,20 \$	0,50 \$
1,21 – 1,40 \$	0,54 \$
1,41 – 1,60 \$	0,58 \$
1,61 – 1,80 \$	0,62 \$
1,81 – 2,00 \$	0,64 \$
2,01 – 1,20 \$	0,68 \$
2,21 – 2,40 \$	0,72 \$

QUE le conseil d’administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-37

**Comptes à recevoir**

Il est proposé par Martin Picard, membre

et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil d’administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 5 avril 2022, au montant de 11 021.72\$.

QUE le conseil d’administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

2022-04-38

### Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 5 avril 2022, au montant de 146 013.78\$.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-39

### Grille des taux horaires - Instructeurs

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a signé une entente comme gestionnaire de formation le 21 octobre 2021 avec L'École nationale des pompiers du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie doit établir les taux qu'elle désire octroyer aux instructeurs à forfait, selon la formation ;

Il est proposé par Martin Picard, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise les taux horaires pour les instructeurs à forfait comme suit :

Formation	Taux horaire
Pompier I	60 \$
Pompier II	60 \$
Matières dangereuses MDS et MDO hors programme et programme Pompier I	60 \$
Officier non urbain	65 \$
Opérateur de pompe	65 \$
Appareil d'élévation	65 \$
Désincarcération	65 \$

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-40

### Refinancement du règlement d'emprunt 104 – Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 avril 2022	Nombre de soumissions :	3
--------------------	--------------	-------------------------	---



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 avril 2022
Montant :	1 244 300 \$		

### CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 avril 2022, au montant de 1 244 300 \$;

### CONSIDÉRANT QU'

à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

108 500 \$	3,70000 %	2023
111 800 \$	3,70000 %	2024
115 200 \$	3,70000 %	2025
118 600 \$	3,70000 %	2026
790 200 \$	3,70000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,70000 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

108 500 \$	2,60000 %	2023
111 800 \$	3,00000 %	2024
115 200 \$	3,25000 %	2025
118 600 \$	3,35000 %	2026
790 200 \$	3,50000 %	2027

Prix : 98,71700 Coût réel : 3,76845 %

#### 3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

108 500 \$	3,97000 %	2023
111 800 \$	3,97000 %	2024
115 200 \$	3,97000 %	2025
118 600 \$	3,97000 %	2026
790 200 \$	3,97000 %	2027

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,97000 %



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

### CONSIDÉRANT QUE

le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS est la plus avantageuse;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie incendie des Monts accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2022 au montant de 1 244 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 104. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-41

### Emprunt par billets– Résolution de concordance, de courte échéance

### CONSIDÉRANT QUE

conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie incendie des Monts souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 244 300 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
104	1 244 300 \$

### CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

### CONSIDÉRANT QUE

conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 104, la Régie incendie des Monts souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Frédéric Broué, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

1. les billets seront datés du 14 avril 2022 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	108 500 \$	
2024.	111 800 \$	
2025.	115 200 \$	
2026.	118 600 \$	
2027.	122 200 \$	(à payer en 2027)
2027.	668 000 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 104 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 avril 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-42

### Démission – Charles Lavallée

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Charles Lavallée a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Charles Lavallée, effective le 7 mars 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-43

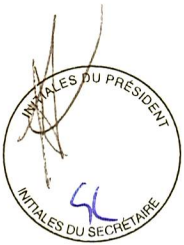
### Démission – Réal Bélisle

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Réal Bélisle a remis sa démission à titre de lieutenant pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Réal Bélisle, effective le 15 avril 2022.

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2022-04-44

### Nominations - Postes de Pompier éligible

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de combler des postes de Pompier éligible ;

CONSIDÉRANT QU'

un processus de recrutement et de sélection a permis de retenir des candidats ;

CONSIDÉRANT

la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est proposé par Martin Picard, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du comité de sélection, accepte les nominations suivantes, effectives à compter du 7 avril 2022, avec une période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés audit poste, le tout selon les dispositions de la convention collective :

à titre de Pompier éligible :

- Jean-Philippe Rousseau
- Mathieu Sontag
- Claude Prévost

QUE le conseil d'administration autorise Richard Forget, président et Sébastien Lajoie, greffier-trésorier, à signer la présente résolution.


ADOPTÉE

2022-04-45

### Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Martin Picard, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 18h05.

  
Richard Forget, président

  
Sébastien Lajoie, greffier-trésorier